

L'induction

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb037_f0194

SourceBoite_037-8-chem | Épistémologie.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Lalande, André](#)

Références bibliographiques

- [Lalande, La raison et les normes](#)
- [Lalande , Les théories de l'induction et de l'expérimentation](#)

Référentiel BNF<https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb323404421>

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 26/03/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Données de data.bnf.fr

AUTEUR : Lalande, André (1867-07-19 -- 1867-07-19)

TITRE Les théories de l'induction et de l'expérimentation

LIEU DE PUBLICATION Paris

DATE 1929

EDITEUR Paris : Boivin , 1929

c'est 1 règle de procédure (A.N)

= d'induction n'a pu pr pp le déterminisme (qui pourrait être engendré de nous) ni pr l'existence de nous (qui repose elle m sur des inductions)

= Parce qu'elle est 1 pp logique, l'induction doit exprimer 1 norme ou 1 obligation, et il peut s'écrire ainsi:

"En l'absence de toute indication contraire, on doit juger ^{que} qui s'est passé d'une certaine manière continuera à se passer de même."

"c'est 1 règle de présomption légale applicable à notre espèce intellectuelle."
(p 147)

Définition de l'induction

① "Passage de + spécif déjà existant c/acquis, au + gnl, encore discuté."

(noter l'import du libellé du mot). Th. de l'Ind (p 15)

② on ne peut être pr l'opposer à la déduction, qui est un raisonnement rigoureux, tel que l'on ne puisse nier la validité si on accepte en premier."

Induction ne s'oppose pas à des. qu'induction à description. Il peut y avoir des inscriptions descriptives.

Ex : démonstration de théorème sur la somme des angles d'un polygone quelc. (p 14)



2 sortes d'induction

1. Induction amplificatrice : La somme des données énumérées est moins grande que la formule d'ensemble à laquelle on aboutit.

2. Induction complète : est le cas des animaux sauvages
fiev.

cette induction a un rôle important

- de ce mod de : règle cartésienne de démonstration

- en math : en alg. qd on utilise successivement $a = b$
 $a > b$
 $a < b$
un germ. par un généralité à des expressions
homonymes ~~de~~ qui sont p. i.

(Th. de l'ind. p 6-10)

Fonct. de l'ind. (cf l'exp. de F. de L.)

Les 2 types de l'induction.

1. postulat de réductibilité : "il y a 1 nature de l'objet qui seront l'objet de la sci. exp. et seront usés de déduction à partir de chaque obj."

2. post. d'universalisation : "L'existence de l'indication contraire on doit juger que ce qui s'est l'obj. peut servir l'existence en continuera à se prouver de m."

entre 1 type normatif

Th. de l'ind. (p 234)
(cf 247)

Production et conceptualisation.

est 1 seule et m chose : former l'idée d'eau, c'est s'attacher, en que fait qui un voit liquide, de l'aspect, à trouver les propr. de congélation, d'ébullition, propr. d'électrique et feu de condensation. etc...

1 bonne induction dépend d'une bonne conceptualisation.

(Th. de l'ind. p 240)